

Poursuite des modifications réglementaires visant à abaisser la hauteur maximale des bâtiments dans six secteurs de Magog

Magog, le 29 janvier 2026 – Les projets de règlements visant à réduire la hauteur maximale autorisée des bâtiments dans six secteurs ciblés de la ville ont franchi une nouvelle étape lors de la séance extraordinaire du mercredi 28 janvier. À la suite des commentaires reçus lors de l'assemblée publique de consultation du mardi 16 décembre, le conseil municipal a convenu de poursuivre les processus d'adoption réglementaire.

Ces modifications aux règlements de zonage et de zonage incitatif seront soumises à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées et contigües, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Tous les détails seront disponibles au cours des prochains jours dans la section « Avis publics » du site Internet de la Ville de Magog. L'adoption de ces règlements est prévue le lundi 16 février prochain.

Les projets de règlements prévoient abaisser la hauteur maximale des bâtiments dans les secteurs suivants :

- Secteur des Quatre-Fourches : 15 à 12 mètres
- Secteur Merry Nord et Bruant-des-Marais : 15 à 13 mètres
- Secteur de la sortie 118 : 15 à 12 mètres
- Quadrilatère des rues des Pins, Abbott, Saint-Patrice Ouest et MacDonald : 15 à 12 mètres
- Secteur entre la rue Saint-Mathieu et le ruisseau Rouge : 19 à 12 mètres
- Secteur des rues Sherbrooke et Du Domaine : 6 à 4 étages (zonage incitatif)

La mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier, explique la décision du conseil municipal. « Le rythme accéléré du développement dans les dernières années souligne l'importance de bien encadrer les futurs projets résidentiels. C'est pourquoi nous avons amorcé une démarche d'élaboration d'une Politique de développement urbain. La Politique nous permettra d'obtenir une vision plus précise des secteurs ayant une capacité d'accueil suffisante, tout en garantissant le respect de nos milieux de vie. Les élus souhaitent profiter de cette période transitoire pour s'accorder un temps de réflexion afin d'assurer un développement cohérent et harmonieux de notre territoire. Tout comme nos citoyens, nous avons à cœur notre milieu de vie et nous



souhaitons que les projets futurs contribuent à préserver et à réaffirmer le caractère unique de Magog et la richesse de ses paysages. »

« J’invite la population à prendre part aux ateliers participatifs de la Politique de développement urbain qui auront lieu les 7 et 15 février prochain. Je rappelle que toutes les idées et les points de vue sont les bienvenus. Nous souhaitons entendre les citoyens de tous âges afin de nous aider à mieux planifier le Magog de demain », ajoute M^{me} Pelletier.

Pour plus d’information, les citoyens sont invités à consulter le ville.magog.qc.ca/politique-developpement-urbain.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

